

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

POUR L'EXERCICE 1844.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE PREMIER.		
<i>Administration centrale. (Personnel.)</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.
3	»	Frais des commissions d'examen.
4	»	Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service.
<i>Matériel.</i>		
5	»	Ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnement aux jour- naux belges, fournitures de bureau, impressions, achats de livres et de cartes, reliures, éclairage, chauffage, entretien des locaux, du mobilier, etc.
6	»	Achat de décorations de l'Ordre Léopold.
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
<i>Traitements des Agents politiques.</i>		
1	»	AUTRICHE.—Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire.
2	»	CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.— Id. id. id. id. id. .
3	»	FRANCE.—Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un conseiller de légation
4	»	GRANDE-BRETAGNE.—Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire et d'un commis.
5	»	PAYS-BAS.— Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire
6	»	ITALIE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire.
7	»	PRUSSE. — Id. id. id. id. id. id. .
8	»	TURQUIE.— Id. d'un Ministre résident, d'un secrétaire, d'un drogman et de deux soldats.
9	»	BÉSIL. — Id. d'un chargé d'affaires.
10	»	DANEMARCK.— Id. id.
11	»	ESPAGNE.— Id. id.
12	»	ÉTATS-UNIS.— Traitement d'un chargé d'affaires et d'un secrétaire.
13	»	GRÈCE.— Traitement d'un chargé d'affaires.
14	»	HANOVRE, VILLES LIBRES ET ANSÉATIQUES de Hambourg, Brème et Lubeck. — Traitement d'un chargé d'affaires.
15	»	PORTUGAL.— Traitement d'un chargé d'affaires.
16	»	SARDAIGNE.— Id. id.
17	»	SUÈDE.— Id. id.
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
62,000	»	62,000	62,000	»	»		
2,000	»	2,000	2,000	»	»		
2,000	»	2,000	2,000	»	»		
32,000	»	32,000	32,000	»	»		
10,000	»	10,000	10,000	»	»		
129,000	»	129,000	129,000	»	»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»		
60,000	»	60,000	60,000	»	»		
80,000	»	80,000	80,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
25,500	»	25,500	25,500	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
551,500	»	551,500	551,500	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
		CHAPITRE III.
»	Uniq.	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.
		CHAPITRE IV.
»	Uniq.	Traitements des agents politiques et consulaires en inactivité, de retour de leur mission sans qu'ils y soient remplacés.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . fr.
		CHAPITRE V.
»	Uniq.	Frais de voyages des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . fr.
		CHAPITRE VI.
»	Uniq.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur; (frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets, griffes; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels).
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . fr.
		CHAPITRE VII.
»	Uniq.	Missions extraordinaires et dépenses imprévues.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . fr.
		CHAPITRE VIII (ne figurant plus au Budget).
»	»	Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
110,000	»	110,000	110,000	»	»		
110,000	»	110,000	110,000	»	»		
10,000	»	10,000	10,000	»	»		
10,000	»	10,000	10,000	»	»		
70,000	»	70,000	70,000	»	»		
70,000	»	70,000	70,000	»	»		
75,000	»	75,000	75,000	»	»		
75,000	»	75,000	75,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
»	»	»	60,000	»	60,000		
»	»	»	60,000	»	60,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<h2>Récapitulation.</h2> <hr/>		
I.	70	Administration centrale
II.	<i>Ib.</i>	Traitements des agents politiques
III.	72	— — consulaires.
IV.	<i>Ib.</i>	— — politiques et consulaires en inactivité, etc.
V.	<i>Ib.</i>	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.
VI.	<i>Ib.</i>	Frais à rembourser aux agents du service extérieur
VII.	<i>Ib.</i>	Missions extraordinaires et dépenses imprévues
VIII.	<i>Ib.</i>	Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas.
		TOTAUX. fr.

(Ne figurant plus au Budget)

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
129,000	»	129,000	129,000	»	»		
551,500	»	551,500	551,500	»	»		
110,000	»	110,000	110,000	»	»		
10,000	»	10,000	10,000	»	»		
70,000	»	70,000	70,000	»	»		
75,000	»	75,000	75,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
»	»	»	60,000	»	60,000		
995,500	»	995,500	1,055,500	»	60,000		
EN MOINS AU BUDGET DE 1844. . . fr.				60,000			

76